

RENTRÉE DES CRÈCHES

Conférence de presse



Judi 26 octobre 2017

à 10h30

Crèche associative « Les Griottes »

72, chemin de la Marre (13^e arrondissement)

à 11 heures

Crèche municipale de Montolivet

373, avenue de Montolivet (12^e arrondissement)



SOMMAIRE

INTRODUCTION

LA PETITE ENFANCE, UNE PRIORITÉ MUNICIPALE

Le contrat Enfance Jeunesse

Des démarches administratives simplifiées avec « Ma crèche en ligne »

La qualité de l'accueil de enfants

PRÉSENTATION DES CRÈCHES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

La crèche municipale multi-accueil Montolivet

la crèche associative multi-accueil « Les Griottes »

CONTACTS PRESSE

La ville de Marseille propose aux familles, 63 établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants (crèches, halte-garderie, bécécars) et 16 755 places, tout mode de garde confondu, dont 7 628 en accueil collectif. Plus de 3 500 enfants sont accueillis chaque année dans les structures d'accueil municipales.

Depuis 2014, l'Observatoire Petite Enfance de la Ville de Marseille avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) réalise, tous les ans, un diagnostic de l'offre de garde sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles marseillaises.

Dans ce même objectif, la municipalité a mis en place, dans ses structures d'accueil municipales et à la direction centrale, la démarche qualité « Certi'Crèche » validée par l'Association française de normalisation (Afnor), permettant l'évolution des pratiques, la modernisation du service et la réalisation d'actions de progrès profitables aux jeunes enfants.

Cette année, la ville de Marseille a consacré plus de 55 millions d'euros à la petite enfance, avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

LA PETITE ENFANCE, UNE PRIORITÉ MUNICIPALE

En 2017, La Ville de Marseille a consacré plus de **55 millions d'euros** au fonctionnement des crèches municipales et associatives et **2,7 millions d'euros** en dépenses d'investissement, accompagnée dans cet effort par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Plus de **1 300 agents** travaillent au sein de la Direction de la Petite Enfance.

Depuis 2014, l'**Observatoire Petite Enfance** de la Ville de Marseille avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) produit une évaluation qui contribue à une meilleure politique publique de développement en faveur de la Petite Enfance.

L'analyse comparative des études 2014 et 2016 des besoins en modes de garde des enfants de moins de trois ans montre une forte évolution de l'offre de garde en matière d'établissements d'accueil du jeune enfant. On compte à présent **212 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** municipaux, associatifs et privés.

A Marseille, le taux d'accueil en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est de 6 points supérieur au niveau national, soit **23 % contre 17 %**.

Le taux de couverture, tous modes de garde réunis (EAJE, assistantes maternelles, emplois familiaux et pré-scolarisation) est passé de **46 % en 2014 à 51 % en 2016**.

LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Signé pour la première fois en 2008 pour une durée de quatre ans, ce contrat symbolise le partenariat qui unit la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (Caf) et la ville de Marseille depuis 1987.

Il facilite **la construction et l'aménagement de nouveaux équipements ainsi que le développement de places d'accueil** supplémentaires dans les structures existantes.

Le Conseil municipal du 6 février 2017 a approuvé la passation du **troisième Contrat Enfance Jeunesse**. Celui-ci a pris effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 années.

Le CEJ 2016- 2019 prévoit l'ouverture de plus de 1300 places supplémentaires.

DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SIMPLIFIÉES AVEC « MA CRÈCHE EN LIGNE »

Afin d'apporter un meilleur service aux familles pour la garde de leurs enfants, la ville de Marseille élargit son portail d'inscription en ligne aux crèches associatives, pour intégrer les crèches privées.

Depuis le 13 octobre 2016, le portail « Votre crèche en ligne » est ouvert aux crèches associatives, en plus des crèches municipales déjà disponibles. L'objectif est d'**offrir aux usagers un seul mode d'inscription pour toutes les structures marseillaises de garde collective.**

Comment ça marche ?

Les familles peuvent formuler une demande de place pour 8 établissements : 4 municipales et 4 partenaires. Les structures choisies ont une visibilité sur les autres demandes et lorsqu'une inscription est validée, la demande est clôturée automatiquement. Les autres crèches peuvent alors proposer la place à d'autres enfants.

Pourquoi c'est bien ?

Ce nouvel outil de gestion, simple pour les crèches associatives, permet de :

- mettre à jour une liste d'attente mutualisée entre les structures municipales, le secteur associatif et, prochainement, les structures privées (crèches partenaires) ;
- accéder au listing des demandes de places effectuées sur Marseille.fr, où les crèches partenaires sont mentionnées ;
- poser une option de place qui soit visible par les autres structures demandées.
- clôturer la demande lorsque l'enfant est admis en validant cette option. Il propose également une géolocalisation de toutes les crèches, permettant ainsi aux parents de faire une simulation de trajet domicile/crèche.

Demander une place en crèche municipale ou associative en quelques clics

- Se connecter au site Internet education.marseille.fr
- Cliquer sur la rubrique « Petite enfance » et sélectionner « portail crèche » ou cliquer directement sur « Portail crèche » dans les « accès rapides »
- Créer une fiche Famille et saisir toutes les informations demandées
- Continuer à l'étape suivante pour « ajouter un enfant »
- Ajouter un nouvel enfant ou cliquer sur « Confirmer votre inscription »
- Valider son inscription en cliquant sur le lien du mail de confirmation qui sera envoyé et renseigner le code famille ainsi que le mot de passe
- Effectuer ensuite la « Demande de place » jusqu'à 4 crèches municipales et 4 crèches partenaires de son choix
- Valider sa demande. Un mail de confirmation sera envoyé avec un bulletin. En cas de besoin d'assistance, contacter une crèche municipale
- Télécharger, si on le souhaite, le Guide petite enfance pour obtenir l'ensemble des informations relatives à la petite enfance.

La Ville réalise également chaque année un **guide de la Petite Enfance** à destination des familles, présentant l'offre de garde sur tout le territoire.

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES ENFANTS

Afin de répondre au mieux aux besoins des parents et des enfants, la ville de Marseille s'est engagée dans une démarche qualité.

Ce projet **s'appuie sur un référentiel spécifique, « Certi'Crèche », validé par l'AFNOR**, applicable aux « activités d'accueil collectif destinées aux enfants dès l'âge de 8 semaines jusqu'à l'entrée en maternelle ».

Celui-ci vise à **optimiser en continu les conditions d'accueil** des jeunes enfants, **valoriser les métiers de la petite enfance** et **de conforter la confiance des familles** vis à vis des structures d'accueil.

Cette démarche Qualité constitue un outil efficace et innovant pour faire connaître l'excellent travail réalisé au quotidien dans les crèches municipales. Elle participe à la mise en œuvre de la modernisation du service, à l'évolution de la relation collectivité-usagers et à l'acquisition d'une culture de l'évaluation.

Trois années de travail ont été nécessaires pour mener à bien ce projet.

18 crèches municipales ont reçu leur certification AFNOR le 22 juin 2017, **22 autres crèches** viennent de rejoindre la démarche et **les 19 autres seront mobilisées en 2018**.

Un observatoire pour une politique publique en faveur de la petite enfance plus adaptée

Depuis 2014, l'Observatoire petite enfance de la Ville de Marseille accompagné de l'Agam, a pour mission d'apprécier l'offre et la demande de garde des enfants de moins de trois ans. Cet observatoire a pour ambition de dresser chaque année une photographie de l'offre et de la demande sur la Ville de Marseille et de la mettre en parallèle avec les années précédentes. Ce travail est une aide à l'évaluation des politiques publiques et permet d'en dresser les prospectives.

*L'étude 2016 est disponible, à partir du 26 octobre,
sur le site*

*<http://www.agam.org/fr/etudes/equipements/equipements-scolaires.html>
et accessible en Pdf*

http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/etudes/EQUIPEMENTS/SEPT_2017-OBS_PETITE_ENFANCE.pdf

PRÉSENTATION DES CRÈCHES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

LA CRÈCHE MUNICIPALE MULTI-ACCUEIL MONTOLIVET

La crèche municipale Montolivet, située dans le 12^e arrondissement de Marseille, dispose de 45 lits et accueille 53 enfants.

L'équipement a bénéficié récemment d'importants travaux de rénovation :

- réfection des peintures dans la section des Moyens
- revêtement mural dans les sections des Bébé et des Moyens
- insonorisation des plafonds dans les sections des Moyens et des Grands
- installation d'un nouveau portail extérieur
- réaménagement de l'espace jardinage en vue d'améliorer et de pérenniser l'activité jardinage, développée auprès des enfants depuis 2 ans

La crèche municipale Montolivet a intégré, en juin dernier, la 2^{ème} vague de la démarche Qualité, en vue de la certification « Certi'crèche » par l'AFNOR Certification.

Directrice : Madame SPACCESI

Educatrice de jeunes enfants : 1

Auxiliaires de puériculture : 8,5

Agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM): 4

LA CRÈCHE ASSOCIATIVE MULTI-ACCUEIL « LES GRIOTTES »

Inaugurée en mars 2015, la crèche « Les Griottes » a été construite dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble de l'opération « la Souvenance », soutenu par la **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la ville de Marseille, la société Bouygues Immobilier et la société France Construction Méditerranée.**

La ville de Marseille a participé au **financement des travaux à hauteur de 87 450 euros.**

L'association « La Maison de la Famille », en charge de 8 crèches (476 places au total) implantées dans plusieurs arrondissements de Marseille, gère **cette structure d'accueil de 68 places.**

La ville de Marseille aide au fonctionnement de la crèche « Les Griottes » en versant **une subvention** dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal. **Elle s'élève aujourd'hui à 1,60 € par enfant et par heure de présence.**

Présidente : Marinette GAY

Directrice : Stéphanie CORNET



CONTACTS PRESSE

ATTACHÉE DE PRESSE

Aurore VINCENT

avincent@marseille.fr

04 91 14 64 90

RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE DE PRESSE

Anthony GIORDANO

agiordano@marseille.fr

04 91 14 64 37

RESPONSABLE DU SERVICE DE PRESSE

Charlène GRIMAUD

cgrimaud@marseille.fr

04 91 14 64 25